

UNE VILLE POUR LES ANIMAUX

Je soussigné-e (Prénom, NOM) : M. VOGEL,
candidat-e tête de liste aux élections municipales de 2020 dans la commune de :

NEUVY
déclare vouloir soutenir activement au sein du futur conseil municipal la mise en œuvre des mesures de l'engagement « Une ville pour les animaux ». En tant que candidat-e, je veillerai à ce que le respect des animaux ait toute sa place dans mon programme et ma campagne.



Élevage & pisciculture

- Intégrer le « bien-être animal » dans les critères d'attribution des marchés publics en matière de cantines scolaires et de restauration collective :



Exclure de la commande publique l'ensemble des produits issus de l'élevage intensif (viande, œufs, laitages, poissons d'élevage...);

Cesser de s'approvisionner auprès d'abattoirs pratiquant l'« étourdissement » au CO₂ des cochons, la suspension des volailles conscientes ou l'abattage sans « étourdissement ».

- Augmenter la part de protéines végétales dans les menus dans la restauration collective :

Introduire deux repas végétariens ou végétaliens hebdomadaires ;

Instaurer une option quotidienne végétarienne ou végétalienne.

- Mener des actions de sensibilisation auprès des restaurateurs et du grand public pour encourager et accompagner un développement significatif de l'offre végétarienne ou végétalienne.



Cirques

- Prendre toute mesure légale possible contre l'installation de cirques détenant des animaux sauvages.
- Soutenir l'adoption par le conseil municipal d'un vœu demandant une interdiction nationale des cirques détenant des animaux sauvages.



Animaux de compagnie

- Soutenir une politique de stérilisation des chats errants en partenariat avec des associations de protection animale.
- Aménager des aires de libres ébats pour les chiens suffisamment spacieuses (« caniparcs »).
- Garantir la transparence de l'activité des fourrières.



Droit animal

- Attribuer une délégation protection animale à un-e membre du conseil municipal, inclure la protection animale dans la politique de la ville et prévoir une ligne budgétaire dédiée.
- Soutenir les actions de sensibilisation à l'éthique animale (communication de la ville, périscolaire, associations, etc.).



Chasse

- Promouvoir la coexistence pacifique avec les animaux sauvages et « liminaires » ainsi que la gestion non létale de leurs populations.
- Prendre toute mesure légale possible, dont l'interdiction ponctuelle de la pratique de la chasse sur le territoire communal, afin de favoriser les activités de découverte des animaux et de la nature.



Corrida

- Soutenir l'adoption par le conseil municipal d'un vœu demandant une interdiction nationale des corridas et des « écoles » tauromachiques.
- Prendre toute mesure légale possible, le cas échéant, contre l'organisation de corridas sur le territoire communal et réorienter les subventions et moyens municipaux vers des ferias sans corridas. Supprimer toute subvention municipale, le cas échéant, aux « écoles » tauromachiques.



Expérimentation animale

- Intégrer le « bien-être animal » dans les critères d'attribution des marchés publics en matière de produits d'entretien : tendre vers une commande publique « 100 % produits non testés sur les animaux ».

Date et signature :

14/2/2020
L. Vogel

Merci de retourner votre soutien signé à : politique-local@L214.com (vous pouvez accompagner votre engagement d'un complément d'explication ou d'information). Vous êtes invitée à communiquer votre soutien à la presse locale ou sur les réseaux sociaux.



Protocole d'accord entre le Parti animaliste et la liste Melun pour Vous avec Louis Vogel

Élection municipale 2020 de Melun

*Unissons-nous pour une ville respectueuse de l'environnement, des humains et
des animaux.*

Soucieuse de construire une ville de Melun plus juste à tout niveau, la liste Melun pour Vous souhaite promouvoir une évolution de société qui prend en compte les intérêts des animaux et qui repense la relation entre les animaux et les humains.

Article 1 : Programme

Le programme porté par Melun Pour Vous et le Parti animaliste aux élections municipales de Melun en 2020, comprendra une section spécifiquement consacrée à la question animale.

Le programme présenté par la liste Melun pour Vous comprendra les mesures suivantes :

1. Créer une délégation Protection animale et une direction Protection animale.
2. Désigner, au sein des adjoints ayant la qualité d'officier de police judiciaire, un référent chargé de la protection animale sur la commune de façon à constater les infractions à la loi pénale relatives aux animaux, en rassembler les preuves et en rechercher les auteurs tant qu'une information judiciaire n'est pas ouverte.
3. Former la police municipale à la lutte contre la maltraitance envers les animaux, les abandons et toute autre infraction en lien avec les animaux.
4. Mettre à disposition un guide des bonnes pratiques pour les détenteurs d'animaux domestiques (versions papier et numérique).
5. Elaborer un vade-mecum de l'animal en ville dédié aux habitants.
6. Intégrer une sensibilisation aux thématiques animales dans le bulletin municipal.
7. Dresser un état régulier de l'existence d'habitats d'animaux sur le territoire communal et identifier des périodes sensibles (reproductions, migrations, nidifications...) afin de prendre toute mesure de préservation préalablement à toute coupe ou tout élagage ainsi qu'à tous travaux publics (construction, démolition, entretien...), transférer les animaux recueillis vers des dispensaires ou un calendrier d'intervention adapté.
8. Reclasser en zones naturelles les zones à urbaniser non employées lors de la révision des documents locaux d'urbanisme.
9. Préserver et créer des espaces végétalisés constituant des corridors écologiques facilitant la circulation des espèces (trames vertes, réhabilitation d'infrastructures abandonnées, ponts au-dessus d'autoroutes...).
10. Porter une politique de reforestation locale ambitieuse.
11. Favoriser la végétalisation des immeubles, des rues ainsi que du mobilier urbain afin de permettre aux animaux et à la flore de s'y développer.
12. Refuser les activités de loisir exploitant les animaux (zoos, cirques...) dans le cadre des activités périscolaires.
13. Promouvoir et organiser des activités permettant aux habitants de la commune de découvrir les animaux et la flore.
14. Instaurer un repas végétarien pour tous et une option végétarienne quotidienne dans les cantines scolaires publiques (crèches, écoles maternelles, primaires et collèges pour le département de Paris) et toute autre restauration collective municipale (services de la ville, EHPAD...).
15. Prendre en compte la présence et la circulation des animaux dans l'attribution des marchés publics communaux en vue de la réalisation d'ouvrages et d'aménagements (installations anti-électrocution, corridors écologiques, passages fauniques...).
16. Intégrer le 'Bien Être Animal' dans les critères d'attribution des marchés publics en matière de produits d'entretien : tendre vers une commande publique '100 % produits non testés sur les animaux'.

végétales dans les menus dans la restauration collective. Mener des actions de sensibilisation auprès des restaurateurs et du grand public pour encourager et accompagner un développement significatif de l'offre végétarienne et végétalienne.

18. Interdiction des cirques avec animaux sauvages et un objectif d'interdire les cirques avec animaux domestiques après un travail avec les acteurs/trices du milieu.
19. Aucune subvention aux associations et activités génératrices de souffrances pour les animaux (pêche, chasse, zoos, fermes pédagogiques...).
20. Attribution de subventions aux associations de protection animale.

Article 2 : Candidats sur la liste commune

Article 2.1: Valeurs communes

Les candidat(e)s de cette liste doivent respecter la Charte des valeurs du Parti animaliste dont le préambule indique « *que les animaux sont des êtres sensibles, conscients et doués d'une volonté et d'intérêts propres, tout être sensible étant un individu possédant une valeur intrinsèque* ». Ils reconnaissent que « *tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce* » (article L214 du code rural).

Ils considèrent qu'une société juste implique que les intérêts des animaux soient pleinement pris en compte dans le cadre des interactions entre les humains et les animaux.

Ils s'engagent à limiter, voire à supprimer les atteintes qu'ils portent aux animaux dans leur vie quotidienne et à adopter ainsi des pratiques davantage respectueuses des animaux. Il est interdit toute communication publique faisant l'apologie de la corrida, de la chasse, de la pêche.

Les candidat(e)s ainsi que les futur(e)s élu(e)s s'engagent à mettre leurs pratiques personnelles en cohérence avec ces positions.

Article 2.2 : Positionnement des candidat(e)s animalistes sur les listes

Le candidat du Parti animaliste, Giovanni Recchia, sur la liste commune avec Melun Pour Vous à Melun se verra attribuer la place éligible suivante : 29^e.

Au second tour des élections municipales, l'ordre des candidats de la liste d'alliance du premier tour ne devra pas être modifié au deuxième tour.

Il se verra attribuer la délégation Protection Animale et aura une place délibérative dans la commission gestion de la caisse des écoles/cantines scolaires.

Article 3 : Communication

Le logo du Parti Animaliste sera présent au même titre que ceux des autres partis apportant leur soutien à la liste Melun pour Vous sur l'ensemble des documents publics de la campagne (tracts,

profession de foi, bulletin de vote, affiche officielle, vidéos, site internet de la campagne...) si la tête de liste fait le choix de les afficher.

Une partie représentant au moins 150 mots sera consacrée aux mesures relatives aux animaux sur les circulaires/professions de foi envoyées aux électeurs.

Le Parti animaliste pourra s'exprimer publiquement et librement sur le volet « animaux » de la campagne, via ses propres moyens de communication (réseaux sociaux, site internet, vidéos, stand d'information...) ou dans le cadre d'interviews, dans le respect de la législation des élections municipales et sans nuire à aucune des deux parties.

Tout au long de la campagne, il sera tenu compte, tout particulièrement dans la communication publique, de la spécificité du Parti animaliste.

Article 4 : Gouvernance de la liste et mise en œuvre du protocole

Melun Pour Vous et le Parti animaliste s'engagent à respecter un principe de transparence des échanges et des documents concernant la gouvernance de la liste et de la campagne mais aussi de confidentialité afin que ces échanges ne soient pas divulgués à l'extérieur de leur parti respectif.

Article 4.1 : Organisation générale de la campagne électorale

Un représentant du Parti animaliste sera présent lors du dépôt des listes en préfecture au premier tour et au second tour.

Les documents de propagande (bulletin, affiche et circulaire) seront communiqués au Parti animaliste au moins 7 jours avant leur envoi en impression dans la mesure du possible.

Article 4.2 : Négociations et accord de second tour

Les engagements pris envers le Parti animaliste dans le présent protocole seront portés et défendus par Melun Pour Vous dans le cadre d'éventuelles négociations de second tour avec d'autres listes. Aucune fusion de liste ne pourra être envisagée si elle conduit à renier frontalement les engagements pris dans le présent protocole.

Le Parti animaliste sera pleinement associé à ces négociations et sera rendu destinataire de tout projet d'accord avec une autre liste afin de lui permettre de faire valoir utilement ses observations.

Article 4.3 : Organisation générale du futur groupe commun au conseil municipal

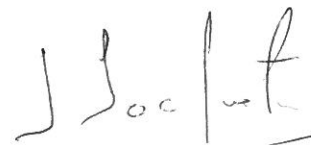
Les membres du Parti animaliste siègeront dans le Groupe Melun Pour Vous. Les positions de groupe sont définies consensuellement notamment sur le budget. Les membres du Parti animaliste gardent leur autonomie sur tous les sujets concernant la question animale.

Article 4.4 : Communication avant alliance

Aucune communication sur l'alliance ne pourra être faite sans validation des deux partis.

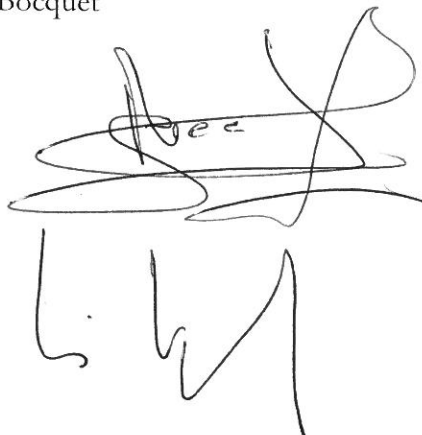
Fait à Melun, le

Pour le Parti Animaliste :

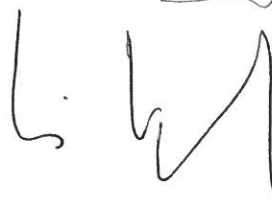
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Bocquet'.

Le Correspondant du 77 – Seine et Marne, Jérôme Bocquet

Le Candidat du Parti Animaliste, Giovanni Recchia

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Recchia'.

Pour Melun pour Vous, Louis Vogel

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Vogel'.